

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« alors ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.